



## CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Jeudi 8 juillet 1971

CINQUANTE ET UNIÈME SESSION

à 15 h 5

DOCUMENTS OFFICIELS

PALAIS DES NATIONS, GENÈVE

## SOMMAIRE

Pages

Point 2 de l'ordre du jour :

Examen général de la politique économique et sociale internationale (*suite*)

Orateurs :

M. Angelov Todorov (Observateur du CAEM) . . . . .	55
M. Hill (CCI) . . . . .	56
M. Hambro (Norvège) . . . . .	57
M. Maheu (UNESCO) . . . . .	58
M. Odera-Jowi (Kenya) . . . . .	61
M. Szarka (Hongrie) . . . . .	61
M. Zakaria (Malaisie) . . . . .	63
M. Kitahara (Observateur du Japon) . . . . .	64
Mme Alami (FDH) . . . . .	64

Président : M. DRISS (Tunisie)

## POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR

Examen général de la politique économique et sociale internationale (*suite*) [E/4942, E/4984, chap. III; E/5004, E/5005, E/5007, E/5009, E/5010, E/5016, E/C.2/726]

1. M. ANGELOV TODOROV (Observateur du Conseil d'aide économique mutuelle), prenant la parole sur l'invitation du Président, dit que la coopération internationale joue un rôle de plus en plus important dans la solution des problèmes économiques et sociaux et qu'en conséquence le CAEM suit de près les travaux du Conseil économique et social et des autres organes de l'ONU. Le secrétariat du CAEM estime que sa propre expérience peut être riche d'enseignement pour les membres du Conseil économique et social et des commissions économiques régionales.

2. Au cours de la dernière période quinquennale (1966-1970), le potentiel économique des pays membres du CAEM et leurs relations économiques et sociales avec les autres régions du monde se sont développés. Dans de nombreux secteurs, la croissance s'est accélérée et le revenu national de l'ensemble des pays a augmenté de 7,3 p. 100 par an contre 6,1 p. 100 pendant la période 1961-1965. La période 1966-1970 a été marquée par une très forte expansion de la production industrielle (50 p. 100) et un accroissement plus modéré de la production agricole (20 p. 100). Ces chiffres soulignent le rôle capital que joue l'industrie dans l'économie des pays du CAEM. Des modifications d'ordre qualitatif ont été apportées aux structures de l'industrie. On a enregistré un accroissement de l'activité industrielle dans de nombreux secteurs comme l'électronique, les produits chimiques et les industries

mécaniques. Il y a eu parallèlement une amélioration du niveau de vie et un accroissement de 30 p. 100 du revenu réel par habitant dans l'ensemble des pays. Cette accélération de la croissance a été surtout la conséquence des mesures prises par les pays pour multiplier les possibilités de coopération au sein même du CAEM. M. Angelov Todorov a fait distribuer des informations détaillées sur les travaux du CAEM en 1970.

3. En ce qui concerne la période 1971-1975, le principal objectif est une nouvelle amélioration du niveau de vie et une expansion rationnelle de l'économie grâce à la coopération entre les pays membres. Le problème de la coordination économique a été étudié à la vingt-troisième session du CAEM, au cours de laquelle ont été tracées les grandes lignes de l'intégration économique socialiste, qui constitue la principale forme de coopération entre les membres du CAEM. On envisage pour les années 1971-1975 une collaboration de plus en plus étroite et continue, de façon à coordonner plus efficacement les plans tant sur le plan bilatéral que sur le plan multilatéral. Cette coordination permet aussi d'étudier les tendances du développement économique. Les membres du CAEM ont prévu un taux d'expansion économique élevé pendant la période 1971-1975. En raison de la coordination de leurs plans, ils ont, pour cette période, conclu des accords à long terme qui prévoient une croissance d'environ 50 p. 100 des échanges commerciaux entre pays du CAEM. La part des produits manufacturés dans ces échanges, et notamment de machines et de biens d'équipement, qui avait atteint 40 p. 100 en 1970, sera accrue. M. Angelov Todorov considère que le système d'économie planifiée dans lequel s'inscrit cette évolution constitue un facteur de stabilisation et de stimulation qui favorise le développement des États membres. Dans le domaine du commerce, les États membres du CAEM ont une grande expérience des accords à long terme, dont les pays en voie de développement pourraient profiter.

4. M. Angelov Todorov appelle l'attention du Conseil sur le fait que, pour mesurer la croissance du commerce extérieur des pays membres du CAEM, il faut tenir compte, d'une part, de la progression des échanges envisagée dans le cadre d'accords commerciaux à long terme et, d'autre part, de l'augmentation du commerce des produits de base aux termes de protocoles annuels et d'autres accords. Ces accords ne recouvrant que les principaux éléments des échanges commerciaux, mais non la totalité, il faut tenir compte aussi des livraisons effectuées en vertu de protocoles annuels. C'est pourquoi la section consacrée à l'URSS et aux pays socialistes d'Europe orientale dans le résumé de l'Étude sur la situation économique de l'Europe en 1970 (E/5007) ne rend pas compte exactement des perspectives du commerce extérieur des pays membres du CAEM.

5. Les représentants du secrétariat du CAEM ont déjà eu à plusieurs reprises l'occasion d'informer le Conseil économique et social des mesures concertées adoptées en vue de l'intégration économique des pays socialistes; cette intégration, qui constitue un processus systématique de division internationale du travail entre les pays socialistes, a pour but de rassembler plus étroitement ces pays membres en vue de consolider et de rendre plus efficace leur économie nationale, de nouer des relations solides et stables dans tous les grands secteurs nationaux de l'économie, de la science et de la technique, et d'élargir et consolider les marchés internationaux de ces pays. Il a été décidé récemment que le CAEM serait invité à étudier périodiquement un projet de programme détaillé visant à accroître et à améliorer la coopération et à renforcer l'intégration économique des pays socialistes, en vue du resserrement de leurs liens économiques, scientifiques et techniques dans une perspective à long terme. Le Comité exécutif du CAEM a récemment décidé de soumettre le projet de programme détaillé à l'examen d'une session ordinaire de cette organisation.

6. Pour promouvoir ce processus de coopération et d'intégration, les pays membres ne songent pas à renforcer uniquement leurs liens réciproques, mais aussi les liens déjà solides qu'ils ont établis avec les pays en voie de développement, dans le respect de la souveraineté des intérêts nationaux et conformément au principe des avantages réciproques. Les pays du CAEM élargissent et approfondissent systématiquement leur coopération avec les pays en voie de développement. Présentement, l'aide économique et technique qu'ils accordent se traduit par la mise en œuvre de plus de 2 500 projets, industriels et autres, dans plus de 60 pays en voie de développement. Plus de la moitié de ces projets concernent l'industrie lourde. En 1970, les pays du CAEM ont conclu avec les pays en voie de développement plus de 100 accords d'assistance et de commerce. Au cours de la dernière décennie, les échanges entre les pays du CAEM et les pays en voie de développement ont progressé de plus de 200 p. 100 alors que le commerce intrarégional n'augmentait que de 130 p. 100.

7. On constate également depuis quelques années un resserrement des liens économiques entre les pays du CAEM et les pays industrialisés, ce qui favorise une meilleure compréhension des problèmes et l'instauration d'un climat de détente sur le plan international.

8. M. Angelov Todorov partage l'avis du Secrétaire général concernant le caractère universel que devrait avoir l'ONU, et il pense que cette universalité ne peut que contribuer au succès des travaux du Conseil économique et social. A cet égard, il regrette que la République démocratique allemande n'ait toujours pas la possibilité de participer comme membre de plein droit aux travaux de la CEE.

9. Pour terminer, M. Angelov Todorov dit que le secrétariat du CAEM collabore avec de nombreux organismes des Nations Unies, notamment l'UNESCO, la FAO, les commissions économiques régionales et l'ONUDI, et qu'il espère ainsi promouvoir la coopération internationale.

10. M. HILL (Chambre de commerce internationale), prenant la parole sur l'invitation du Président, dit que les

relations entre l'ONU et la CCI ne cessent de se développer; en particulier, un dialogue fécond se poursuit au sein du Comité économique consultatif CCI/Nations Unies/GATT entre les chefs des institutions intergouvernementales s'occupant des questions économiques et un groupe représentatif d'hommes d'affaires du monde entier. A sa deuxième session, en décembre 1970, le Comité consultatif a examiné, entre autres questions, la situation en ce qui concerne les investissements privés internationaux et l'aide au développement, et notamment des propositions visant à établir un lien entre le système des droits de tirage spéciaux du FMI et les programmes d'aide au développement. A sa troisième session, en décembre prochain, le Comité examinera la question du transfert des techniques et les problèmes de l'environnement.

11. L'attention de la CCI s'est concentrée sur trois problèmes importants. Le premier est le transfert des techniques, sur lequel un comité spécial de la CCI prépare un rapport qui permettra de mieux comprendre la façon dont l'investissement privé direct stimule l'expansion économique grâce à la diffusion de connaissances techniques et administratives. Il faut faire en sorte que le monde entier puisse bénéficier plus rapidement des progrès de la science, de la technique et des méthodes de gestion.

12. Le deuxième problème important concerne les opérations financières des sociétés internationales. La CCI compte publier, au début de l'année prochaine, un rapport bien documenté sur cette question. Les gouvernements et les sociétés ne peuvent en effet prendre de décisions satisfaisantes s'ils sont mal informés, et c'est le cas notamment en ce qui concerne les opérations financières des sociétés internationales. Le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales a évoqué devant le Congrès de la CCI (Vienne, avril-mai 1971) le dialogue de plus en plus réaliste qui s'est instauré sous les auspices du Département des affaires économiques et sociales de l'ONU entre les investisseurs internationaux et les gouvernements des pays qui accueillent les capitaux. La CCI se félicite de pouvoir coopérer avec l'ONU pour organiser des groupes d'étude sur les investissements dans lesquels ce dialogue peut avoir lieu.

13. Le troisième problème qui a retenu l'attention de la CCI est celui de l'opportunité d'élaborer un code de conduite à l'intention des sociétés internationales. Pour sa part, elle est en faveur d'un système plus souple et peut-être plus réaliste qui consisterait à élaborer des directives concernant les rapports entre les investisseurs internationaux, les gouvernements de leur pays d'origine et les gouvernements des pays qui accueillent les capitaux. La CCI prépare actuellement des directives, qui seront très complètes en ce sens qu'elles porteront sur tous les problèmes d'ordre financier, fiscal, administratif, commercial ou juridique qui pourront se poser et fourniront à l'intention des parties en présence toute une série de recommandations qui, si elles sont suivies, permettraient d'établir des relations mutuellement acceptables pouvant favoriser le développement économique.

14. Le Congrès de la CCI a examiné deux grandes questions: l'environnement et la libéralisation des

échanges. A propos des problèmes d'environnement, le Congrès a estimé que les gouvernements et les milieux industriels et scientifiques devraient avoir pour objectif général l'utilisation rationnelle et harmonieuse des ressources humaines et matérielles, et il s'est félicité de la décision prise par l'ONU de convoquer en 1972 à Stockholm une Conférence sur l'environnement, qui devrait faciliter la solution des problèmes de l'environnement, grâce à une coopération internationale. La nécessité d'une coopération permanente dans ce domaine entre la CCI et l'ONU, qui a été soulignée lors du Congrès, s'est depuis traduite dans les faits, puisque la CCI va désigner une dizaine de représentants pour le comité de consultants qui doit participer à la préparation de la conférence de Stockholm et qui pourraient, en fait, constituer le noyau du comité que la Chambre envisage de créer comme suite aux recommandations qu'elle a adoptées à Vienne sur des problèmes tels que l'utilisation des ressources naturelles, le juste équilibre entre les avantages et les inconvénients des progrès économiques et techniques, la coopération entre les gouvernements et les industries, l'organisation de la recherche, et l'application de la technique aux pays en voie de développement.

15. En ce qui concerne la libéralisation des échanges, deuxième grande question examinée par le Congrès, le programme récemment adopté par le Conseil de la CCI prévoit la suppression progressive des droits de douane applicables aux articles manufacturés, des accords nouveaux pour l'élimination des obstacles non tarifaires qui entravent le commerce d'articles manufacturés et l'adoption de mesures de protection contre les facteurs qui faussent le libre jeu de la concurrence, un programme de libéralisation des échanges des produits agricoles, des dispositions en faveur des pays en voie de développement, et des mesures concrètes pour favoriser l'harmonisation des politiques économiques et monétaires des pays développés. Après plusieurs années marquées par une certaine inaction dans le domaine de la politique commerciale, il semble qu'il existe actuellement une volonté politique de reprendre les négociations, de sorte que le programme de libéralisation des échanges de la CCI vient au moment opportun.

16. Toujours dans le domaine du commerce, la CCI collabore actuellement avec des organismes régionaux des Nations Unies à l'étude de deux problèmes importants. Tout d'abord, en collaboration avec la CEE, elle cherche à éliminer les obstacles qui entravent le commerce Est-Ouest. A la demande du Secrétaire exécutif de la CEE, le Comité de liaison de la CCI ainsi que les chambres de commerce des pays socialistes ont entrepris une enquête - dont les résultats seront connus en novembre prochain - sur les problèmes que rencontrent les exportateurs et les importateurs dans les pays à économie de marché comme dans les pays socialistes d'Europe, et, parallèlement à cette enquête, la CCI a également participé à la réunion préparatoire pour le Cycle d'étude sur la promotion des échanges, la stratégie commerciale et les contacts d'affaires entre l'Est et l'Ouest. Enfin, conformément à une suggestion du secrétariat de la CEAEO, la CCI consulte actuellement les exposants et acheteurs qui ont participé à la deuxième Foire internationale de Téhéran en vue de préparer la troisième Foire

commerciale internationale d'Asie, qui doit se tenir à New Delhi en 1972.

17. Au cours de l'année écoulée, la CCI a surtout étudié les problèmes des pays en voie de développement; elle a établi trois rapports qui présentent un intérêt direct pour le Conseil. Dans le premier<sup>1</sup>, la CCI analyse les rôles respectifs et complémentaires que les fonds publics et les capitaux privés devraient jouer dans les pays en voie de développement, et demande aux gouvernements des pays qui exportent ou importent des capitaux de concevoir leur politique en conséquence.

18. Le deuxième document<sup>2</sup> porte sur les traités bilatéraux pour l'encouragement des investissements internationaux privés dans les pays en voie de développement. Cette technique est de plus en plus utilisée, notamment par l'Allemagne et la Suisse, et elle présente des avantages, qui sont exposés dans un rapport du Secrétariat des Nations Unies intitulé *Les investissements étrangers dans les pays en voie de développement*<sup>3</sup>. Dans son rapport, la CCI recommande aux organisations du système des Nations Unies d'encourager la conclusion d'accords bilatéraux d'investissements, et suggère particulièrement que la BIRD pourrait organiser des réunions régionales sur cette question et aider les gouvernements à élaborer de tels accords.

19. Le troisième rapport<sup>4</sup> traite des conventions fiscales entre pays développés et pays en voie de développement et des stimulants fiscaux dans les pays en voie de développement. Les recommandations formulées par la CCI visent à l'élaboration, dans les pays développés comme dans les pays en voie de développement, de politiques fiscales telles que les investissements directs privés puissent contribuer au maximum à l'expansion économique.

20. La CCI attache une très grande importance à sa collaboration avec les organismes des Nations Unies, mais elle pense que de tels contacts ne doivent pas consister seulement à discuter les principes généraux de la politique économique ou à collaborer de façon occasionnelle, sans ligne directrice commune. La CCI et l'ONU doivent au contraire se fixer un objectif commun, dont la réalisation exige, pour plus d'efficacité, que ces organisations œuvrent ensemble et non séparément, et participent au dialogue permanent qui doit s'instaurer pendant la deuxième Décennie du développement.

21. M. HAMBRO (Norvège) dit que ses observations porteront principalement sur les questions qui font l'objet des points 3 a et 17 de l'ordre du jour.

22. La délégation norvégienne estime nécessaire de renforcer le Conseil économique et social, organe de coordination principal et organe d'élaboration des politiques dans le domaine du développement économique et social, pour

<sup>1</sup> CCI, *Aide publique et capitaux privés dans les pays en voie de développement*, Paris, 1971, brochure 269.

<sup>2</sup> CCI, *Accords bilatéraux en vue d'encourager les investissements privés internationaux*, Paris, 1970, brochure 266.

<sup>3</sup> Publication des Nations Unies, numéro de vente : F.68.II.D.2.

<sup>4</sup> CCI, *Politiques fiscales et pays en voie de développement*, Paris, 1971, brochure 267.

qu'il puisse faire face aux formidables problèmes de la deuxième Décennie du développement. M. Hambro pense, comme le représentant de la Yougoslavie, que le Conseil devrait présenter des évaluations de la situation économique mondiale, et guider tous les autres organes de façon que leurs activités sectorielles se complètent et contribuent à résoudre les problèmes auxquels le Conseil aura attribué la priorité au niveau mondial.

23. Le projet de résolution présenté par la Grèce et la Nouvelle-Zélande (E/L.1408/Rev.1) constitue une bonne base de décision en ce qui concerne les améliorations à apporter au fonctionnement du Conseil. Cependant, le représentant de la Norvège estime que des changements de structure sont également nécessaires.

24. En premier lieu, le Gouvernement norvégien est favorable à un élargissement du Conseil. Toutefois, il considère que cette question est liée à celle du mécanisme d'examen et d'évaluation pour la deuxième Décennie du développement, ainsi qu'à celle des arrangements institutionnels futurs concernant la science et la technique. Ce sont trois aspects d'un même problème.

25. La délégation norvégienne est favorable au schéma de mécanisme d'évaluation que le Secrétaire général a présenté dans son rapport (E/5040), et qui prévoit pour le Conseil un rôle de premier plan dans l'examen et l'évaluation des résultats de la deuxième Décennie. A ce propos, M. Hambro tient à faire observer que les gouvernements devront être disposés à participer activement au processus d'examen et d'évaluation, sans objecter qu'il porte atteinte à leur souveraineté nationale, et que ce processus devra s'appliquer également à tous les pays.

26. Parallèlement, il faut que l'opinion publique mondiale puisse elle aussi connaître et apprécier les efforts déployés pendant la Décennie par les Etats Membres, par exemple la décision récente du Gouvernement norvégien d'adopter un système généralisé de préférences en faveur des importations de pays en voie de développement.

27. D'autres points de l'ordre du jour méritent, selon le représentant de la Norvège, d'être mentionnés durant la présente discussion générale. Le problème des protéines doit être considéré dans le cadre du problème général de la nutrition, qui lui-même doit être rattaché à la formulation des politiques économiques et sociales. Le Conseil devra aussi élaborer les méthodes et le mécanisme nécessaires à l'assistance en cas de catastrophes naturelles, et rechercher les possibilités d'accord sur un régime international concernant les mers et les océans.

28. Le représentant de la Norvège tient à mentionner enfin la tragédie des réfugiés du Pakistan, et exprime l'espoir que les parties intéressées feront tout leur possible pour que ces réfugiés puissent retourner chez eux, car c'est la seule solution véritable. Le Gouvernement norvégien appuie sans réserve les efforts que le Secrétaire général déploie pour atténuer leurs souffrances. La délégation norvégienne souhaite, comme celle de la Nouvelle-Zélande, que le Conseil entende le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés à ce sujet, et invite les organisations internationales et les gouvernements des Etats Membres à

contribuer davantage à réduire les souffrances causées par cette situation tragique.

29. M. MAHEU (Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture) se propose de présenter le rapport sur les principales activités de l'UNESCO en 1970 (E/4975), en soulignant particulièrement celles qui peuvent présenter un intérêt pour l'évaluation des objectifs et des politiques définis au titre de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement.

30. A sa seizième session, la Conférence générale de l'UNESCO a invité le Directeur général à évaluer les projets de développement relevant de la compétence de l'UNESCO, à faire régulièrement le point des progrès accomplis, compte tenu de la nécessité d'une contribution de l'UNESCO aux études décidées par l'Assemblée générale, et à soumettre à la Conférence générale, en 1976, un rapport spécial sur la situation à la mi-Décennie. Deux remarques de caractère méthodologique s'imposent. La première est que la complexité du développement fait apparaître la nécessité de faire intervenir dans l'évaluation des indicateurs "qualitatifs" concernant des aspects du développement qui, s'ils se prêtent mal à la quantification, n'en sont pas moins importants voire essentiels. La seconde est que, au fur et à mesure que l'on comprend mieux les facteurs du sous-développement, l'obligation s'impose toujours davantage de varier les approches, selon une typologie des situations de plus en plus diversifiée. Par exemple, l'usage excessif des moyennes a ses dangers : il faudrait des instruments conceptuels beaucoup plus fins, et l'UNESCO souhaiterait que les spécialistes des sciences sociales s'attachent à améliorer les méthodes d'évaluation des politiques de développement.

31. Si l'on considère les politiques des Etats, on observe d'une façon générale que la notion même de développement est en voie d'évolution rapide et profonde. Si la croissance économique est toujours reconnue comme une condition nécessaire, elle n'est plus considérée comme suffisante : ce qui compte de plus en plus, c'est la qualité de la vie que cette croissance requiert ou permet. Croissance, pour quoi faire ? Voilà la question qu'il faut être reconnaissant à la jeunesse d'avoir posée. La jeunesse a senti d'instinct que, pas plus que les armements ne font la sécurité, ni la puissance la santé des nations, production n'est pas synonyme de vertu, et que la consommation ne fait pas nécessairement le bonheur des individus. Cette attitude n'est d'ailleurs pas le propre de la jeunesse, ni non plus des seules sociétés d'abondance de l'Occident. Il faut insister sur ce point capital, car si, lors de l'élaboration de la Stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie, on s'est accordé sur la nécessité de faire une plus grande place au "facteur humain", on n'est peut-être pas allé assez loin. On a dit que l'homme était à la fois l'agent et la fin du développement. Sur le thème "l'homme, agent du développement", des progrès considérables ont été réalisés, comme en témoigne l'importance croissante reconnue à l'éducation et à la science dans les plans nationaux et les programmes internationaux. Mais a-t-on sérieusement réfléchi à ce que signifiait "l'homme, fin



du développement"? N'a-t-on pas trop laissé aux techniciens, et non à l'homme lui-même, le soin de décider de la teneur de cette finalité? Peut-être est-ce là un premier point sur lequel il conviendrait de repenser les méthodes et les processus qui servent à traduire les objectifs des stratégies en termes concrets.

32. D'autre part, au moment où l'on s'interroge sur la finalité de la croissance, sa durée est également mise en doute. Devant le gaspillage des ressources et la rupture des équilibres naturels, les savants se demandent si la croissance pourra se poursuivre très longtemps encore dans les mêmes conditions. Certains modèles de simulation fondés sur la projection des données actuelles concernant l'expansion démographique, la production et la consommation vont jusqu'à évaluer à moins de cent ans le temps qui sépare l'humanité du moment où la croissance aura atteint les limites des possibilités de la biosphère, aboutissant à une impasse, puis à une régression. Les préparatifs de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement, à laquelle l'UNESCO apporte une contribution active, indiquent déjà sur certains points précis les limites des possibilités d'expansion des sociétés industrielles et les dangers immédiats d'une croissance non contrôlée. De tels avertissements peuvent être salutaires s'ils concourent à donner aux gouvernements une vision globale des problèmes de l'humanité et à leur faire accepter une discipline collective pour l'application universelle de solutions rationnelles. En revanche, il serait néfaste et inacceptable qu'ils suscitent chez les pays développés des attitudes malthusiennes à l'égard du problème du sous-développement persistant des deux tiers de l'humanité. Il est au contraire urgent de réorganiser les rapports internationaux sur la base d'une diffusion universelle du savoir et d'une révision rationnelle des termes de l'échange et de l'utilisation des ressources. C'est le meilleur moyen pour les pays industrialisés de corriger l'accélération et les excès du processus qui les conduit à l'impasse, et aussi d'éviter les dangers de l'aggravation d'une iniquité persistante. Le problème du développement est avant tout un problème de justice - élément essentiel de la notion de "qualité" de la vie.

33. Cette transformation de la conception du développement, qui est une véritable crise de conscience de la société, explique l'importance croissante que l'éducation, la science et la culture prennent dans les politiques de développement. L'expansion de l'éducation est particulièrement marquée dans les pays en voie de développement, où l'élan des années 60, stimulé dans bien des cas par l'acquisition récente de l'indépendance, se poursuit et s'intensifie grâce à des efforts souvent héroïques. C'est ainsi qu'on a pu noter, au cours des conférences régionales de ministres de l'éducation organisées périodiquement par l'UNESCO, que les objectifs quantitatifs fixés par les Etats dans le cadre de stratégies régionales avaient dans l'ensemble été atteints, voire dans certains cas dépassés. Ces politiques de développement de l'éducation répondent non seulement à la nécessité de mettre en valeur les ressources humaines, mais aussi à une aspiration profonde des masses, qui revendiquent l'accès à l'éducation comme droit fondamental de la personne humaine. La pression qui s'exerce sur les gouvernements dans ce sens fait de la démocratisation de

l'éducation un mouvement irréversible. Pourtant, dans la plupart de ces pays, ces politiques d'expansion atteignent les limites des possibilités de l'économie. Or, parallèlement, l'analyse des systèmes éducatifs existants fait apparaître de sérieuses déficiences, si l'on considère les fortes déperditions d'effectifs en cours d'études, d'une part, et le chômage de trop nombreux jeunes diplômés, d'autre part. Cette triple constatation - impératif moral devenu exigence politique, limites des possibilités économiques, insuffisances des systèmes -, sur laquelle les conférences régionales ont été formelles, résume ce que l'on appelle "la crise de l'éducation". Peut-être est-ce d'ailleurs une crise salutaire, qui obligera à repenser les données fondamentales du problème et à entreprendre une révision systématique des systèmes existants. Cette révision porterait sur le contenu et les objectifs de l'éducation, et pas seulement sur les ressources et les mécanismes administratifs. D'ailleurs, à la troisième Conférence régionale qu'ils ont tenue récemment à Singapour, les ministres de l'éducation et les ministres chargés de la planification économique en Asie se sont prononcés résolument en faveur d'une politique d'innovation, qui leur est apparue comme le seul moyen de restituer à l'éducation son rôle primordial d'amélioration de la qualité de la vie.

34. Dans le domaine de la science, les politiques des gouvernements reflètent deux grandes tendances. La première est l'importance croissante accordée aux entreprises de coopération scientifique internationale, de caractère multidisciplinaire et de grande ampleur, telles que les programmes de la COI, de la Décennie hydrologique internationale (DHI), du Système mondial d'information scientifique (UNISIST), de l'Homme et la biosphère, et du réseau international de corrélation géologique, dont l'UNESCO assure la coordination, après les avoir mis sur pied avec le concours des organisations internationales non gouvernementales compétentes et en étroite collaboration avec les autres institutions du système des Nations Unies. Les pays développés jouent un rôle prépondérant dans la planification et la mise en œuvre de ces programmes, mais les pays en voie de développement s'y intéressent aussi et souhaitent y participer davantage. L'UNESCO s'efforce de les y aider, notamment en formant des spécialistes, et elle souhaiterait que les Etats membres bénéficient dans ce domaine de dispositions plus favorables de la part des sources internationales de financement, notamment du PNUD.

35. L'autre tendance est une compréhension de plus en plus nette, de la part des pays en voie de développement, de l'importance primordiale de l'implantation de la science pour un développement endogène, et une volonté de plus en plus ferme de poursuivre, malgré l'insuffisance des ressources, une politique à long terme à cet effet, parallèlement à l'intensification du transfert des techniques à des fins économiques à plus court terme. C'est là une source de satisfaction pour l'UNESCO, qui n'a cessé, depuis la Conférence des Nations Unies sur l'application de la science et de la technique dans l'intérêt des régions peu développées (1963), d'attirer l'attention sur ces impératifs. L'UNESCO s'efforce d'aider les Etats membres dans toute la mesure de ses moyens, à la fois au niveau gouvernemental (politiques

scientifiques) et au niveau des masses (éducation et information).

36. Enfin, c'est sans doute dans le domaine de la culture que s'est manifestée l'évolution la plus marquante de la politique des Etats. La Conférence intergouvernementale sur les aspects institutionnels, administratifs et financiers des politiques culturelles, que l'UNESCO a organisée à Venise en août-septembre 1970, a été remarquable, d'une part parce qu'elle a adopté la notion de développement culturel comme composante du développement global et comme un droit de l'homme, et d'autre part parce que les gouvernements y ont reconnu les responsabilités qui leur incombaient à ce double titre, sans pour autant autoriser les interventions abusives dans la liberté de la création et de la critique, qui est le principe de toute culture. La Conférence générale de l'UNESCO a fait siennes les conclusions et recommandations de la conférence de Venise et en a tiré les conséquences pour le programme de l'Organisation. Cette tendance à introduire dans les politiques de développement la dimension culturelle est essentielle, car ce qui détermine en définitive les options des hommes, ce sont les valeurs culturelles auxquelles ils adhèrent. Ainsi, à la question "Croissance, pour quoi faire?", seule la culture fournit des réponses qui aient un sens concret pour l'individu comme pour la collectivité. Il sera intéressant d'observer comment ces orientations générales vont se préciser dans les diverses régions du monde. Il y a tout lieu de penser qu'elles iront en s'affirmant, malgré les différences d'accent, car dans la plupart des pays développés, et encore dans les nouveaux Etats d'Asie et d'Afrique, la politique culturelle est un élément essentiel de la conquête et de l'assertion de la personnalité nationale.

37. Dans le cadre de la coopération avec les gouvernements, l'UNESCO appuie fermement la recommandation de l'Assemblée générale selon laquelle l'aide publique des pays industrialisés aux pays en voie de développement devrait représenter 1 p. 100 de leur PNB [résolution 2626 (XXV), paragraphe 42 de la Stratégie]. Par le recours à des modalités variées — budgets ordinaires, contributions volontaires à des fonds collectifs, fonds de dépôt particuliers —, la coopération internationale devrait disposer de ressources au moins égales au minimum au-dessous duquel les efforts sont voués à l'inefficacité. Ce n'est malheureusement pas toujours le cas, d'autant que l'inflation stérilise une part importante des contributions des Etats. Cela dit, l'UNESCO n'ignore pas que les ressources des organisations internationales seront toujours limitées, mais leurs possibilités sont de l'ordre de la qualité et non de la quantité, leurs moyens d'action étant les idées plutôt que l'argent. C'est pourquoi l'UNESCO attache la plus grande importance à la coopération avec ses Etats membres pour l'étude des problèmes liés à la détermination des options qui commandent les politiques nationales. Les réunions intergouvernementales, internationales et régionales qu'elle organise périodiquement dans les différents secteurs de sa compétence constituent des instruments utiles en vue d'élucider ces problèmes et d'ébaucher des stratégies qui puissent guider les Etats dans l'élaboration de leurs plans nationaux. De même, la Commission internationale sur le développement de l'éducation aura la double tâche de formuler un

diagnostic sur la crise mondiale de l'éducation et de proposer une série de stratégies pour son expansion et sa rénovation.

38. Par ailleurs, la programmation par pays a ouvert des perspectives nouvelles qui dépassent, dans les secteurs de la compétence de l'UNESCO, le cadre de la programmation des aides du PNUD et de la BIRD et le cadre de la notion même d'aide. Le dialogue entre les autorités nationales et les services de l'Organisation a pour objet d'éclairer les choix des gouvernements en vue d'une utilisation optimale des ressources nationales. Le Directeur général de l'UNESCO a retiré, pour sa part, la meilleure impression des premiers efforts de programmation faits dans certains pays d'Amérique latine et d'Asie, et il est persuadé que là se trouve pour l'Organisation la voie de la plus grande efficacité. Aussi souhaiterait-il que ce dialogue et cette participation de l'UNESCO aux recherches et à la détermination des politiques des Etats ne se limitent pas aux pays en voie de développement, où les préoccupations d'aide influent toujours, mais s'étendent aussi aux pays développés, quelle que soit leur puissance. Plus qu'une organisation d'assistance, l'UNESCO est une organisation d'information mutuelle, de réflexion collective, d'entreprise commune et de normalisation internationale, dont les services s'offrent à tous. Les pays riches et développés peuvent donc y recourir comme les autres, non seulement pour les problèmes qui font l'objet des grands programmes de coopération scientifique évoqués plus haut, mais encore pour les problèmes qui leur sont spécifiques.

39. Par exemple, on ne peut concevoir une action internationale autre que l'interdiction ou la répression, qui ne saurait concerner l'UNESCO pour lutter contre la généralisation de l'usage des stupéfiants si les pays développés où le problème se pose avec le plus d'acuité refusent ce dialogue, car le recours à la drogue est précisément un refus à l'égard d'une société contestée. Le programme de coopération européenne entrepris par l'UNESCO il y a quelques années offre aux pays industrialisés des possibilités intéressantes de pratiquer cette ouverture à la discussion et à la coopération touchant les politiques des Etats. Ce sont aussi des occasions de concourir à la détente et à la paix.

40. En conclusion, il est évident que les problèmes de la deuxième Décennie du développement se présentent dans une optique différente de celle qui a caractérisé la première. De plus en plus, développement signifie changement, et les préoccupations de croissance se doublent d'une interrogation anxieuse sur sa finalité. En même temps, le paysage politique évolue, et il semble que les portes de l'Histoire soient prêtes à s'ouvrir sur des destins nouveaux. Il se peut que la communauté internationale soit bientôt confrontée avec des problèmes qui requerront des organes de négociation collective dotés de grandes capacités d'intelligence, d'invention et de courage : le Conseil économique et social peut être l'un de ces organes, et il fait donc bien de réexaminer son organisation et ses méthodes en vue de se préparer à de nouvelles tâches. En cette année où l'UNESCO va célébrer le vingt-cinquième anniversaire de sa création, elle tient à offrir au Conseil son entier concours à cet effet.

41. M. ODERO-JOWI (Kenya) déclare qu'au début des années 70 l'humanité et l'Organisation des Nations Unies doivent faire l'impossible pour répondre aux aspirations de paix, de prospérité et de dignité de tous les hommes. Il est encourageant de disposer en ce moment crucial d'un manifeste international du développement et de la coopération : la Stratégie internationale du développement. Si les peuples sont capables de coopérer, ils atteindront les objectifs qu'ils se sont fixés, pour le plus grand bien de l'humanité tout entière.

42. On a beaucoup parlé de la nécessité d'accroître l'aide et l'assistance technique des pays développés aux pays en voie de développement. En revanche, on s'est peu préoccupé de la crise monétaire internationale, qui ne cesse de s'étendre. Cette crise, qui dure déjà depuis trois ans, doit absolument être enrayerée. La faiblesse essentielle du système monétaire international actuel réside dans le fait que les principales monnaies de réserve sont tantôt surévaluées, tantôt sous-évaluées. La délégation kényenne a l'intention de présenter, au cours de la présente session, une résolution tendant à remédier à cette situation.

43. Le commerce international est un autre domaine qui exige une coopération constructive. Du point de vue des pays en voie de développement, ce commerce, durant la période 1969-1970, a été caractérisé par un taux de croissance élevé, alors même que l'économie des États-Unis d'Amérique traversait une période de stagnation et de pressions inflationnistes. Il est intéressant de noter qu'au cours des dix dernières années le volume des exportations de l'Afrique, par exemple, s'est accru de 100 p. 100 environ, mais que le pouvoir d'achat de ces exportations est demeuré le même. Autrement dit, les efforts déployés par le continent africain sur le plan des exportations n'ont servi à rien.

44. L'instabilité persistante des monnaies de réserve est un grave problème, qui mène souvent à la dévaluation ou à la réévaluation. La dévaluation, par exemple, entraîne une dépréciation sans compensation des réserves de devises. Elle entraîne également une réduction de la valeur des exportations des pays en voie de développement vers les pays qui ont dévalué. En revanche, la réévaluation aggrave le déséquilibre de la balance des paiements des pays en voie de développement. Il faut donc rechercher une solution réaliste à la présente crise monétaire, et le Conseil semble être l'organe indiqué pour le faire. Ce qui manque actuellement, c'est la volonté politique de prendre des mesures appropriées, et la délégation kényenne lance un appel à toutes les délégations pour qu'elles fassent preuve, dans ce domaine, d'un esprit de coopération et de bonne volonté.

45. Le Kenya est prêt à jouer son rôle pour aider à atteindre les buts et objectifs de la deuxième Décennie du développement. Il est disposé à créer un climat favorable à l'entrée de capitaux privés et il mobilisera ses ressources et sa population pour faire face aux besoins de développement du pays. Le gouvernement a entrepris d'appliquer une politique de développement rural et des réformes agraires importantes, et il se préoccupe en outre de créer des emplois pour la population rurale et d'accroître le revenu de cette population.

46. Le Conseil doit prendre une décision concernant la méthode d'examen et d'évaluation des progrès accomplis durant la deuxième Décennie du développement. La délégation kényenne approuve entièrement la proposition selon laquelle les activités de la collectivité internationale et des États Membres de l'ONU durant la Décennie doivent être passées régulièrement en revue à l'échelon national, sectoriel, régional et international. Il faudrait créer aussitôt que possible un organisme qui serait chargé de cet examen et lui accorder suffisamment de temps pour en définir la méthode et les modalités.

47. En essayant d'atteindre les objectifs de paix, de prospérité et de dignité humaine qui sont ceux de l'humanité, il ne faut pas perdre de vue que les pays n'ont pas tous atteint le même niveau de développement. Pour des raisons qui tiennent à leur dotation en ressources naturelles, à leur situation géographique ou à leur histoire, certains pays en voie de développement n'ont pas eu la possibilité de tirer pleinement parti de leurs ressources ni de bénéficier des avantages résultant de la croissance de l'économie mondiale. L'Assemblée générale s'est montrée consciente de cette situation dans ses résolutions 2564 (XXIV) et 2724 (XXV).

48. Les pays signataires du Traité de coopération de l'Afrique orientale se sont aussi penchés sur ce problème particulier. Les présidents de l'Ouganda, de la Tanzanie et du Kenya ont pris les mesures nécessaires pour harmoniser le développement de l'industrie et du commerce de ces trois États. Il serait souhaitable que l'on en fasse autant à l'échelon international pour aider à résoudre les problèmes des pays en voie de développement classés parmi les moins développés.

49. La délégation kényenne appuie les critères adoptés par le Secrétariat (E/4990, chap. II) pour désigner les pays qui sont les moins développés parmi les pays en voie de développement. Selon ces critères, un pays ou un groupe de pays est considéré comme appartenant à la catégorie des pays les moins développés parmi les pays en voie de développement lorsque son PIB par habitant ne dépasse pas 100 dollars, lorsque le taux d'alphabétisation de la population d'âge scolaire de 15 ans et plus est de 20 p. 100, et lorsque la part du secteur de la production manufacturière dans le PIB ne dépasse pas 10 p. 100. De l'avis de la délégation kényenne, ces chiffres ne peuvent pas être statiques, car les facteurs démographiques et sociaux varient rapidement dans les pays en voie de développement. Il ne faut pas oublier non plus que certains pays en voie de développement sont sans littoral, et que ce fait seul constitue un grave obstacle à leur développement. Selon la délégation kényenne, les trois critères retenus pour déterminer si un pays rentre dans la catégorie des pays les moins développés parmi les pays en voie de développement ne suffisent pas. La question du climat politique et la volonté de coopérer sont des facteurs vitaux, dont il convient de tenir compte pour aider ces pays à surmonter leurs problèmes. Aussi l'ONU devrait-elle procéder à une étude approfondie de cette question.

50. M. SZARKA (Hongrie) note que, si l'on a enregistré en 1970 un ralentissement marqué de l'économie mondiale, les chiffres globaux indiquent un certain dynamisme dans

l'expansion de la production et des échanges internationaux.

51. Dans les pays développés à économie de marché, la production totale de biens et de services s'est accrue de près de 3 p. 100 entre 1969 et 1970; dans les pays en voie de développement l'accroissement du PIB combiné a dépassé 5 p. 100, alors que dans les pays socialistes d'Europe orientale il a atteint 7,7 p. 100. Il semble donc que le ralentissement du taux d'accroissement de la production mondiale soit attribuable aux maigres résultats obtenus dans les pays capitalistes. Dans les pays capitalistes développés, les tendances inflationnistes ont persisté et se sont même accentuées, ce qui a eu de graves conséquences dans certains pays. Toutefois, la décélération de la production n'a pas été uniforme, et en 1970 la croissance économique s'est poursuivie énergiquement dans les pays en voie de développement. De fait, le taux de croissance de 5 p. 100 qu'ils ont atteint est conforme à l'objectif fixé pour la première Décennie du développement.

52. Dans le groupe des pays socialistes d'Europe orientale, il convient de signaler que le revenu national a continué de s'élever en 1970 à un rythme à peu près équivalent à celui de 1969. Le taux de croissance de l'industrie s'est maintenu à environ 8,3 p. 100 par an durant les années 60. Malgré les quelques difficultés éprouvées dans le secteur de l'agriculture, la croissance moyenne de la production agricole a été nettement meilleure entre 1966 et 1970 qu'au cours des années précédentes.

53. Par ailleurs, au cours de la période considérée les liens de coopération entre les pays membres du CAEM se sont resserrés. Tous ces pays ont conclu des accords commerciaux pour la période 1971-1975, et en janvier 1971 la Banque internationale des investissements est entrée en activité.

54. La Hongrie a achevé l'an dernier avec succès son troisième Plan quinquennal. Le taux de croissance annuelle du revenu national a été d'environ 6,8 p. 100 par an. La production industrielle a augmenté de 34 p. 100, et la production de l'agriculture a progressé en moyenne de 3 p. 100 par an.

55. Au cours des trois dernières années, l'économie hongroise a fait de nets progrès grâce à la réforme de la gestion économique. Le système de planification socialiste a été amélioré et l'on est parvenu à une meilleure harmonisation de tous les secteurs intéressés de l'économie. L'une des idées essentielles de la réforme est que le développement économique du pays devrait se rattacher plus étroitement aux possibilités économiques sur le plan international. Naturellement, la Hongrie tient à renforcer ses liens de coopération avec les pays membres du CAEM, mais elle désire aussi entretenir des relations économiques avec tous les pays, compte tenu des intérêts réciproques de chacun.

56. En ce qui concerne les relations avec les pays en voie de développement, le Gouvernement hongrois, tenant compte de la section II de la résolution 15 (II) adoptée par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le

développement à sa deuxième session<sup>5</sup>, a pris les mesures nécessaires pour développer son commerce avec ces pays et en même temps le diversifier tant sur le plan structurel que sur le plan géographique.

57. En ce qui concerne la situation sociale dans le monde, les documents soumis au Conseil indiquent qu'elle est loin d'être satisfaisante, et qu'il reste encore beaucoup à faire dans ce domaine. En outre, cette année le monde connaît une situation tragique dont l'ampleur et la gravité suscitent l'inquiétude générale de la collectivité internationale. La délégation hongroise estime nécessaire que cette question soit examinée comme il convient dans le cadre du point 9 de l'ordre du jour. Il s'agit de trouver une solution pour remédier aux souffrances de millions d'êtres humains, et les parties intéressées devraient parvenir à un règlement satisfaisant avec l'aide de la collectivité internationale.

58. Revenant à la situation économique, le représentant de la Hongrie dit que le commerce en général est la branche de l'économie mondiale qui se développe le plus rapidement. Il espère que la troisième session de la Conférence de la CNUCED permettra non seulement d'améliorer la situation du commerce international mais encore de créer un climat plus propice à la coopération économique internationale.

59. Le commerce international est la base même des relations économiques entre les pays socialistes et les pays capitalistes. La délégation hongroise attache une grande importance à cette question parce que le commerce entre l'Est et l'Ouest contribue largement au développement des échanges internationaux. Cependant, le volume du commerce Est-Ouest reste faible par rapport à l'ensemble du commerce international parce qu'il est encore entravé par certains obstacles. Les restrictions quantitatives imposées par les pays occidentaux sur les exportations des pays socialistes constituent l'un des principaux obstacles. Ces restrictions discriminatoires — car elles ne visent que certains pays ou groupe de pays — violent le principe du traitement de la nation la plus favorisée. En outre, l'expansion du commerce Est-Ouest est fortement gênée par les mesures protectionnistes appliquées par certains pays d'Europe occidentale aux exportations de produits agricoles des pays socialistes. Il est juste, toutefois, de signaler certains facteurs qui jouent en faveur du commerce Est-Ouest, par exemple le système des accords intergouvernementaux à long terme, qui assurent une répartition mieux équilibrée des échanges sur une période plus étendue.

60. Il faudrait également améliorer la structure du commerce Est-Ouest. Si la structure des exportations des pays occidentaux vers les pays membres du CAEM correspond à peu près à la structure de leur commerce extérieur en général, on ne peut pas en dire autant de la structure des exportations des pays socialistes.

61. Bien entendu, les échanges commerciaux ne sont pas la seule possibilité de coopération économique entre pays ayant des systèmes économiques et sociaux différents. Il

<sup>5</sup> Voir *Actes de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, deuxième session*, vol. I et Corr.1 et 5 et Add.1 et 2, *Rapport et annexes* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.68.II.D.14), annexe I, p. 35.



existe également les échanges de connaissances techniques, de services et de coopération technique, qui jouent un rôle important dans les relations économiques entre les pays socialistes, les pays occidentaux et les pays en voie de développement.

62. Une autre caractéristique importante du développement économique mondial est l'intégration économique. Cette intégration est beaucoup plus avancée dans les pays les plus développés économiquement. La Communauté économique européenne, par exemple, représente une grande force économique et se développe rapidement tout en attirant d'autres pays d'Europe occidentale. Dans ce contexte, il serait souhaitable que le Marché commun élargi applique une politique économique orientée davantage vers l'extérieur.

63. La coopération économique dans ce cadre du CAEM a également été un facteur très important du développement rapide des pays socialistes. Des groupements économiques ne devraient pas se développer isolément en Europe, mais, au contraire, entretenir des relations étroites de façon à ce qu'il existe une coopération économique entre tous les pays du continent. Il ne suffit pas de renforcer les relations bilatérales existantes : il faut aussi examiner la possibilité d'établir des relations multilatérales entre les gouvernements de tous les pays européens. A ce propos, il est regrettable que l'un des pays les plus industrialisés d'Europe, la République démocratique allemande, ait été empêchée jusqu'à présent d'occuper la place qui lui revient au sein de l'ONU et de ses organes compétents. On ne peut prétendre résoudre les problèmes de l'Europe sans la participation de ce pays extrêmement développé.

64. En ce qui concerne la deuxième Décennie du développement, la Hongrie a toujours considéré qu'il était important d'améliorer les conditions de vie dans les pays en voie de développement et a consacré une attention particulière aux travaux de l'ONU dans ce domaine. Ainsi, lors de la vingt-cinquième session de l'Assemblée générale, la délégation hongroise a participé activement à l'élaboration de la Stratégie internationale du développement. Elle a fait tout son possible pour assurer que les pays en voie de développement recevraient, par l'intermédiaire de l'ONU, une assistance aussi efficace que possible.

65. C'est parce qu'elle comprend le désir des pays en voie de développement de recevoir certaines garanties touchant la mise en œuvre des objectifs de la Stratégie et le renforcement de leur indépendance économique que la délégation hongroise appuie la création d'un système destiné à servir ces objectifs. Si l'on veut atteindre les objectifs de la Stratégie, il est important de procéder à un examen systématique et à une évaluation de la mise en œuvre des mesures recommandées dans la résolution 2626 (XXV). Le Conseil économique et social semble être l'organe le mieux approprié pour effectuer cette évaluation. Il a d'ailleurs déclaré, dans sa résolution 1556 B (XLIX), qu'il était prêt à assumer ce rôle.

66. Quant aux moyens d'améliorer l'organisation des travaux du Conseil, la délégation hongroise a déjà fait connaître ses vues à ce sujet, mais elle est disposée à poursuivre l'examen de cette question, en espérant qu'il

sera possible de renforcer le rôle et le fonctionnement du Conseil.

67. M. ZAKARIA (Malaisie) pense, comme d'autres représentants, que le Conseil économique et social est à un tournant de son histoire. A cette session, le Conseil peut juger de la réalisation des objectifs de la première Décennie du développement et concevoir des solutions aux problèmes de la deuxième Décennie. Le rapport du Secrétaire général sur la situation économique mondiale et les rapports des secrétaires exécutifs des commissions économiques régionales fournissent d'amples renseignements sur la décennie écoulée. M. Zakaria souhaite en commenter certains aspects essentiels, dans l'optique des pays en voie de développement.

68. La première Décennie du développement a coïncidé avec l'époque de la décolonisation. Malheureusement, les progrès politiques n'ont pas été accompagnés d'une amélioration semblable de la situation économique mondiale. La révolution scientifique et technique a creusé l'écart entre pays développés et pays en voie de développement, comme l'a souligné le Secrétaire général de la CNUCED dans la déclaration qu'il a faite à la 1774e séance du Conseil. Il faut espérer qu'un accord sera élaboré au Conseil en ce qui concerne le mécanisme et les méthodes du transfert des techniques aux pays en voie de développement, afin de corriger cette tendance.

69. La diminution de la part des pays en voie de développement dans le commerce mondial est un autre sujet de préoccupation. Cette tendance doit, elle aussi, être renversée. A ce sujet, on ne peut que se féliciter de l'adoption d'un système généralisé de préférences par les pays développés, notamment par la Communauté économique européenne. Cependant, ce système s'applique actuellement à un nombre trop restreint de produits; il devrait être étendu aux matières premières et aux produits de base. La Malaisie le souhaite d'autant plus que, comme de nombreux pays en voie de développement, elle doit exporter ces produits pour se procurer des devises.

70. Si la libéralisation des politiques commerciales en faveur des pays en voie de développement gêne certaines industries des pays développés, ces pays devraient réagir, non par des mesures protectionnistes, mais en appliquant des programmes d'ajustement en faveur des industries affectées. Ce ne serait pas là un acte de charité car, comme le Secrétaire général l'a souligné dans son message au Conseil (1773e séance), le progrès économique et social des pays en voie de développement est une condition de la paix et de la stabilité dans le monde. Il est donc essentiel que les pays développés fassent preuve de la volonté politique nécessaire pour réaliser les buts de la deuxième Décennie, même si les méthodes et les mécanismes actuels de l'aide sont à modifier.

71. Dans cette perspective, il est décevant de constater que certains pays donateurs ne se sont guère rapprochés de l'objectif de 1 p. 100 du PNB fixé pour l'aide aux pays en voie de développement pendant la deuxième Décennie. On constate même que les conditions de l'aide deviennent plus difficiles, et davantage soumises aux intérêts des pays

donateurs. Le service de la dette pèse de plus en plus lourdement sur les pays en voie de développement, à tel point qu'on commence à parler de "courants inverses de capitaux".

72. Il faudrait que les pays développés soient plus sensibles aux besoins des pays en voie de développement, et laissent ceux-ci choisir eux-mêmes leurs priorités. Les plans des pays en voie de développement ne sont pas uniquement orientés vers la croissance; ils visent aussi à une meilleure répartition des revenus, à une réduction du chômage et, d'une manière générale, à une meilleure justice sociale. La Malaisie, pour sa part, a dépassé le taux de croissance fixé pour la première Décennie. Cependant, elle a encore de nombreux problèmes à résoudre, notamment la pauvreté, le chômage et le déséquilibre entre le secteur urbain et le secteur rural. C'est pourquoi le nouveau plan quinquennal vise à restructurer la société malaisienne en équilibrant la croissance et le progrès social.

73. En ce qui concerne le mécanisme d'examen et d'évaluation de l'application de la Stratégie du développement, la délégation malaisienne est en faveur des quatre niveaux proposés. Elle estime que c'est aux pays intéressés qu'il appartient d'évaluer les progrès réalisés sur le plan national. Au niveau régional, les commissions économiques régionales ont un rôle important à jouer. Au niveau sectoriel mondial, le représentant de la Malaisie pense, comme le Secrétaire général, que la CNUCED, l'ONUDI et les institutions spécialisées devraient évaluer les progrès accomplis dans leurs domaines de compétence respectifs. Au niveau mondial, il souligne l'importance du rôle du Conseil économique et social, qui rendra peut-être nécessaire un élargissement du Conseil, si cela doit permettre de mieux exprimer la volonté politique des Membres de l'ONU. Le Conseil pourrait ainsi mieux appuyer l'Assemblée générale, qui doit conserver la responsabilité principale en ce qui concerne l'évaluation de la Stratégie du développement.

74. M. KITAHARA (Observateur du Japon), prenant la parole en vertu de l'article 75 du règlement intérieur, estime que le système d'évaluation générale des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Stratégie internationale du développement doit être conçu pour conférer à la Stratégie un caractère dynamique, de manière à résoudre efficacement les problèmes qui se posent aux pays en voie de développement. On doit chercher surtout à évaluer les progrès des pays en voie de développement, d'une part, et des pays développés, d'autre part, et, compte tenu des grandes tendances relevées, à définir de nouvelles orientations pour réaliser les objectifs de la Stratégie. A ce propos, la délégation japonaise appuie les vues exprimées par le Secrétaire général au paragraphe 28 de son rapport (E/5040). Il appartiendra à chaque pays d'évaluer ses propres progrès, mais les pays en voie de développement devront fournir des renseignements suffisants, sur la base de données et de définitions comparables. Sur les 69 éléments identifiables énumérés dans le rapport du Secrétaire général, 40 concernent les pays en voie de développement et un effort devra être fait sur le plan de la statistique pour fournir des données sur ces 40 indicateurs. Quant aux

éléments intéressant les pays économiquement avancés, l'observateur du Japon note que des organisations internationales disposent déjà de nombreux renseignements à leur sujet.

75. Au paragraphe 83 de la Stratégie internationale du développement [résolution 2626 (XXV) de l'Assemblée générale], il est prévu que le Comité de la planification du développement formulera des observations et des recommandations à l'intention du Conseil. Le Comité aura ainsi des responsabilités accrues, mais la délégation japonaise n'est pas convaincue qu'il soit nécessaire de l'élargir. Il devrait suffire, au contraire, de renforcer le personnel de secrétariat et de mettre plus d'experts à sa disposition.

76. A propos de l'examen et de l'évaluation au niveau mondial, l'observateur du Japon estime que les discussions de fond à ce sujet devront avoir lieu au Conseil économique et social, étant donné qu'il est, en vertu de la Charte, l'organe central de coordination dans le domaine économique et social. Dans cette perspective, il serait bon d'élargir la composition du Conseil, afin qu'un nombre suffisant de pays représentant des intérêts divers y siègent. Un tel élargissement est aussi justifié par le rôle accru du Conseil en matière d'élaboration des politiques. M. Kitahara espère qu'une décision positive sera prise à ce sujet à la présente session. Il est possible que l'élargissement du Conseil exige plusieurs années, car il faudra modifier la Charte, mais dans l'immédiat on pourrait permettre à un nombre important de pays qui ne sont pas membres du Conseil de siéger dans un organe subsidiaire qui aiderait le Conseil dans ses tâches d'examen et d'évaluation.

77. Toujours à propos des mesures visant à améliorer l'organisation des travaux du Conseil, l'observateur du Japon pense que le Conseil est actuellement trop sollicité par des questions d'un caractère hautement technique; il devrait concentrer son attention sur des aspects précis qui appellent des décisions immédiates de sa part. De plus, le Conseil pourrait choisir pour chacune de ses sessions d'été une question relative à la situation économique et sociale dans le monde, sur laquelle la discussion générale serait axée.

78. M. Kitahara décrit ensuite brièvement les efforts récents de son gouvernement dans le domaine du commerce et du développement. Le Japon a déclaré qu'il s'efforcerait d'atteindre pour l'aide aux pays en voie de développement l'objectif de 1 p. 100 du PNB d'ici 1975. En 1970, les transferts nets de ressources financières du Japon aux pays en voie de développement ont atteint 1 milliard 824 millions de dollars, soit une augmentation de 44,4 p. 100 par rapport à 1969; ce chiffre représente 0,93 p. 100 du PNB du Japon. Dans le domaine du commerce, le Gouvernement japonais se prépare à mettre en vigueur le 1er août 1971 son système de préférences en faveur des exportations des pays en voie de développement. Ce gouvernement a décidé de réduire de 60 à 40 le nombre de produits faisant l'objet de restrictions quantitatives, d'ici la fin du mois de septembre. Par la suite, il fera encore d'autres efforts dans le sens de la libéralisation de son commerce.

79. Mme ALAMI (Fédération démocratique internationale des femmes), prenant la parole sur l'invitation du

Président, souligne l'importance de l'examen que le Conseil va consacrer aux objectifs de la Stratégie internationale du développement.

80. L'expérience quotidienne des organisations affiliées à la FDIF amène celle-ci à constater que les conditions créées par le colonialisme, le fascisme, le néo-colonialisme et les séquelles de la féodalité qui affectent encore de nombreux pays ont des répercussions particulièrement graves sur la vie des femmes et des enfants. Cette constatation a été confirmée concrètement lors du voyage d'étude que Mme Hugel, secrétaire général de la FDIF, a fait dans le cadre de la contribution de la FDIF à l'Année internationale de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale auprès des organisations féminines de 10 pays d'Afrique, et particulièrement pendant son séjour de 24 jours dans les régions de l'Angola libérées par le Mouvement populaire de libération de l'Angola, sur l'invitation de l'Organisation des femmes angolaises (affiliée à la FDIF). Dans les régions libérées, les femmes angolaises bénéficient de mesures économiques et sociales qui transforment profondément leur condition : campagnes d'alphabétisation, vaccinations massives, coopératives de production agricoles gérées dans leur grande majorité par des femmes, disparition de la pratique humiliante de la dot, etc. La FDIF fournira un rapport détaillé sur le séjour de Mme Hugel à la Commission de la condition de la femme, à la Commission des droits de l'homme et à l'UNESCO. Ces exemples illustrent la position fondamentale de la FDIF, qui considère que l'émancipation de la femme est étroitement liée aux problèmes fondamentaux que sont l'indépendance nationale, la justice sociale, la paix, et le développement économique et politique.

81. Etant donné l'accent mis sur l'utilisation des ressources humaines dans la deuxième Décennie du développement, il faudra veiller à ce que les femmes puissent participer pleinement à la solution des problèmes du développement économique et social. En particulier, dans de nombreux pays, il faudra remédier à l'injuste répartition du fruit du travail d'une majorité d'hommes et de femmes exploités par une minorité égoïste. Le droit au travail, une formation professionnelle libre de toute discrimination, l'enseignement, l'assistance médicale (particulièrement aux mères et aux enfants), la nutrition et l'amélioration du logement sont des domaines où une action urgente doit être entreprise. Il faudra à cet égard faire un effort particulier pour éliminer les retards dus au colonialisme.

82. Mme Alami souligne que le développement ne doit plus être seulement économique; il doit être aussi social. A ce sujet, la FDIF a pris connaissance avec satisfaction des

recommandations de la réunion d'experts en matière de politique et de planification sociale (Stockholm, septembre 1969)<sup>6</sup> : ne laisser aucune fraction importante de la population à l'écart du développement; assurer la participation active de larges secteurs de la population à ce processus; reconnaître l'importance du principe de l'égalité sociale; accorder la priorité à la mise en valeur du potentiel humain, et notamment de celui des enfants. La FDIF appuie également les objectifs généraux de la deuxième Décennie concernant la femme qui ont été approuvés à la vingt-troisième session de la Commission de la condition de la femme [résolution 2716 (XXV) de l'Assemblée générale] : ratification des conventions en faveur des femmes et application de ces conventions; élimination de l'analphabétisme; accès égal à tous les niveaux d'enseignement; protection de la maternité; protection médicale, etc. L'ONU devrait suggérer aux planificateurs que des ressources suffisantes soient prévues pour la réalisation de tels objectifs.

83. L'expérience des femmes des pays socialistes, où l'exploitation est abolie, montre de façon convaincante quelle peut être la contribution de la femme au développement d'une société. Dans cette perspective, la FDIF, conformément à l'opinion des organisations affiliées, propose que parmi les membres des commissions nationales de développement il y ait un nombre proportionnel de femmes et que les organisations féminines soient consultées; que ces commissions étudient les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs approuvés par la Commission de la condition de la femme; que les principes de la Déclaration sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes soient pleinement pris en considération dans toutes les actions visant au développement économique et à la mise en application des conventions de l'ONU et de ses institutions spécialisées concernant les femmes, notamment des conventions Nos 100, 103 et 111 de l'OIT.

84. Le PRÉSIDENT propose que, selon le vœu exprimé par plusieurs délégations, le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, en sa capacité de point central pour l'assistance aux réfugiés pakistanais en Inde, fasse une déclaration au cours de la séance plénière de la matinée du vendredi 16 juillet.

*Il en est ainsi décidé.*

La séance est levée à 18 heures.

<sup>6</sup> Voir E/CN.5/445 et Corr.1.